

## Les contacts utiles

- Numéro national d'aide aux victimes  
**08 842 846 37** appel gratuit 7j/7 - 9h à 21h
- **Délégué-e-s Défenseur des droits – Toulouse**  
[www.nondiscrimination.toulouse.fr](http://www.nondiscrimination.toulouse.fr)  
Tél : **05 81 91 79 60**
- **Le Mrap** : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples  
Tél : **07 81 71 93 37**
- **ARC EN CIEL Toulouse/Occitanie**  
Discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre : accueil, écoute, soutien et permanence juridique.  
[aectoulouse.fr](http://aectoulouse.fr)  
[facebook.com/Arc.en.Ciel.Toulouse](https://facebook.com/Arc.en.Ciel.Toulouse)  
Tél : **07 83 96 03 00**  
Ligne dédiée trans : **07 83 56 34 90**
- **Le Refuge** : Hébergement temporaire, accompagnement psychologique et social des jeunes de 18-25 ans, victimes d'homophobie : [le-refuge.org](http://le-refuge.org)  
Tél de la délégation (du lundi au vendredi de 9h à 19h) : **07 61 80 67 22**

### DISCRIMINATIONS EN PARLER POUR MIEUX GÉRER

*“ Si je suis témoin  
ou victime de  
discrimination, je ne  
m'isole pas, j'en parle “*

## Nos actions

- Assurer un **suivi médical** adapté
- Etudier votre **poste de travail**
- Emettre des **propositions d'aménagement** de votre poste
- Animer des **séances collectives** d'éducation santé

## Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site  
[www.prevaly.fr](http://www.prevaly.fr)

## Des questions ?

Contactez votre équipe pluridisciplinaire : médecin du travail, assistant, infirmier et préventeur

## Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux



## Discriminations

### Que puis-je faire ?



## Définitions et formes de discrimination

La discrimination est une des manifestations de violence au travail qui recouvre plusieurs autres formes de comportements verbaux ou non verbaux indésirables (intimidations, insultes, menaces, rumeurs, placardisation, harcèlement...) dont les conséquences possibles sont : la perte de confiance en soi, le repli sur soi, le chômage, le stress...



### DÉFINITION DE LA DISCRIMINATION

“Une discrimination est un traitement défavorable fondé sur un critère défini par la loi (orientation ou identité sexuelle, sexe, handicap, ...) et relevant d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).” Article 225-1 du code pénal Article 1 de la Loi n°2017-256 du 28 février 2017 - art. 70

Téléchargez l'affiche “Discriminations : Et si on en parlait ?” sur notre site : [www.prevaly.fr](http://www.prevaly.fr)

## Témoignages

« A la recherche d'un emploi à 52 ans, on me répond lors des entretiens d'embauche que mon âge est un frein. »

« Mon employeur m'a suggéré de me faire appeler Bernard auprès de mes clients, mon prénom c'est Mohamed. »



« Ma relation avec mon collègue s'est dégradée depuis qu'il a appris mon mariage avec un autre homme. » Jean-Pierre

« En réunion, mon responsable continue de m'appeler Xavier alors que depuis 6 mois je suis Anna. »

« Lors de mon entretien individuel, j'ai demandé une augmentation et mon manager m'a répondu "pourquoi tu t'inquiètes, ton mari gagne bien sa vie !" »

## Vous êtes victime de discrimination ?

### Que faire au niveau individuel ?

Si je suis témoin ou victime de discrimination, **je ne m'isole pas, j'en parle et je prends contact avec :**

- Le Service de santé au travail (lors des visites périodiques avec les professionnels de santé ou lors de visite à ma demande), en toute confidentialité.
- L'inspection du travail, garant du respect de code du travail, à qui je peux signaler les conditions de travail dégradées.
- Mes collègues, manager, ou tout autres personnes dans l'entreprise
- Les défenseurs des droits, autorité administrative indépendante chargée de défendre les citoyens (article 71-1 de la constitution).
- Des associations de lutte contre les différentes formes de discriminations.

### Que faire au niveau collectif ?

- Désigner un référent entreprise,
- Sensibiliser le personnel et les managers,
- Elaborer et/ou signer une charte...